

MaPrimeAdapt' ? On vous explique tout !

Disponible depuis le 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' (MPA) est une **aide financière visant à faciliter l'adaptation des logements** pour les personnes **en perte d'autonomie ou en situation de handicap**. Cette aide couvre une large gamme de travaux pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements. MPA simplifie les démarches en proposant un **interlocuteur unique** et en facilitant la réalisation de la demande d'aide. Ma Prime Adapt' permet de bénéficier, sous réserve d'éligibilité, d'une **subvention couvrant 50 à 70 % du montant hors-tax des travaux** (dans la limite d'un plafond défini par la réglementation en vigueur).



ALOGIA GROUPE,
nouvel opérateur AMO sur votre département !

Pour bénéficier de MaPrimeAdapt' il est **obligatoire d'être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**.

ALOGIA propose trois accompagnements spécifiques, définis avec le bénéficiaire selon ses besoins précis, allant de la création du dossier de subvention jusqu'au paiement des entreprises, une fois les travaux finalisés, le cas échéant



Les + d'ALOGIA

Nous nous appuyons sur **un réseau local d'ergothérapeutes**, experts du bien vieillir et de la perte d'autonomie. Implantés sur le territoire, ils connaissent parfaitement **les acteurs et services locaux** et sont en mesure d'être très **réactifs sur l'ensemble du territoire**. Aujourd'hui, le temps de traitement d'ALOGIA pour la réalisation de la visite à domicile et de l'instruction du dossier est **inférieur à 1 mois et demi.***

Alogia va au-delà de MaPrimeAdapt' ! Nous mobilisons d'autres **cofinanceurs** pour **minimiser le reste à charge**, avec l'objectif de le réduire au maximum.

Comment être accompagné par ALOGIA ?



• **Par mail** : en écrivant à adaptation.logement@alogiagroupe.com



• **Par téléphone** : Si vous préférez échanger de vive voix au 07 61 75 83 36.

(*Ce délai ne comprend pas l'instruction réalisée ensuite par la délégation locale de l'Anah.)